



## Délibération du conseil municipal Séance du 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'ancienne salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

**Présents :** Yolande AFFRE, Catherine BANCEL-FRANGIONE, Noémie BIMOSZ, Patrick BOUVIER, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY, Valérie VILLARD.

**Excusé**

**Avec pouvoir :** Pierre BOUVIER, conseiller municipal, pouvoir donné à S. BUSSY  
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal donné à M. TROSSELY  
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Y. AFFRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Michel TROSSELY a été nommé secrétaire de séance.

### **2024-07-09 Projet Educatif de Territoire (PEdT) - Période 2024-2027 Convention relative à la mise en place du PEdT et d'un Plan Mercredi**

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il n'y a plus de PEdT en cours sur la commune et qu'il a été décidé de convenir d'une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et pour une durée de 3 ans. Cette convention permettra de pouvoir bénéficier d'un accompagnement de la CAF, à la fois organisationnel et financier.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Projet Educatif de Territoire (PeDT) - Plan mercredi est le fruit d'une volonté commune entre les divers partenaires : commission affaires scolaires, école élémentaire « L'orée du Bois », école maternelle « Les Lilas », agents d'animation et ATSEM encadrant le temps méridien et l'association « Les Lômes ».

L'objectif poursuivi par ce travail collectif est le développement, l'épanouissement et le bien-être de l'enfant au travers d'approches et de découvertes d'activités ludiques, récréatives et, si possible, innovantes.

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la convention qui a été mise à disposition des élus avant la séance et propose :

- **D'APPROUVER** la convention relative au Projet Educatif de Territoire (PeDT) pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2027, Plan Mercredi inclus ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention relative au Projet Educatif de Territoire (PeDT) pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2027, Plan Mercredi inclus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transférer ladite convention aux services compétents pour application ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'application de cette décision,

Le 2 juillet 2024

Patrick MÉANT,  
Maire de Balan.

Nombre de conseillers :	
En exercice : .....	22
Présents : .....	19
Votants : .....	22

